



Travaux en l'absence d'accord en AG

Par **Mavericks**, le **31/08/2018** à **20:18**

Bonjour,

Je vais essayer d'être cours et clair mais ce n'est pas si simple.

Je suis actuellement en cours de vente d'un appartement dans un immeuble de quatre appartements avec trois propriétaires. Mais le syndic bénévole ne m'a toujours pas transmis les papiers relatifs aux AG depuis le mois de mars de ce fait ma vente est bloquée. En attendant, mon syndic bénévole en profite pour faire réaliser des travaux notamment liés à la VMC des communs sans vote de l'AG et sans que je n'ai eu les devis qui ont été acceptés puis réalise, sans AG et donc sans mon accord.

L'entreprise qui a réalisé ces travaux n'est autre que le troisième propriétaire. Pour finir le tout, ma VMC marchait très bien.

Question : combien de temps peut-il faire durer ce manège en refusant de donner à mon notaire ces papiers ? A-t-il le droit de faire faire des travaux non urgents sans mon accord ni réalisation d'une AG ?

Merci à vous.